

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/557 DU 25/10/86

DECRET N° /MTERFPPS/BGFP/DGPCE
Portant titularisation et nomination
de ~~Monsieur~~
KADERONIKAKO (Boniface) Ingénieur Stagiaire des
Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des servi-
ces Techniques (Eaux et Forêts)

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispo-
sitions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut Général des
Fonctionnaires
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 60/90/FP du 03/8/60, fixant le Statut Commun des ca-
dres de la catégorie A des services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo
Vu le Décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, por-
tant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965, réglementant l'avanc-
ement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomina-
tion et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
Vu le Décret n° 85/142 du 07/12/85, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/1434 du 17/12/85, portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mai 1985, déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement, réunie à Brazzaville, en date du 22 Octobre 1985 ;
Vu le Décret n° 63/451/FP.BE du 26/3/63, fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

DGB.-

DCF.-

DECRET E

.../...

Mbrauz

~~ARTICLE 1ER.~~ - Monsieur KADIMONIKAKO (Boniface), Ingenieur Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services Techniques (Eaux et Forêts), en service au Ministère de l'Industrie et des Mines, est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830, au titre de l'année 1985, pour compter du 18/01/1985, ACC=néant.

~~ARTICLE 2.~~ - Le présent Décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 25 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSONA.

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

SGG/BC.....	2
JORPC.....	2
DGFP/DGPCE.....	6
DGB.....	2
DCF.....	2
MEF.....	2
SCEF.....	2
DAAF/SAP.....	6
INTERESSE.....	2
DOSSIER.....	4
BST/DGFP.....	4

[Handwritten signature/initials]